



ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPS

N° A202518

OBJET : Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Claude Migner, 2^{ème} adjoint.

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Corine Levreaud en qualité de 1^{ère} adjoint au maire, en date du 28 mars 2025,

Vu le procès-verbal en date du 28 mars 2025, fixant à trois le nombre des adjoints au maire,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, dans un souci de continuité du service public, de bonne gestion et d'efficacité de l'action publique communale, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les Adjointes au Maire, il convient de donner délégation à Monsieur Claude Migner, deuxième Adjoint au Maire,

ARRÊTE

Article 1 :

En application de l'art. L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Claude Migner, 2^{ème} Adjoint, délégué au patrimoine, à la voirie, à l'urbanisme, au patrimoine naturel, à la chasse et à la pêche et à la communication, assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à ces domaines d'intervention, à savoir :

- **aux questions liées au patrimoine**
 - Création, réhabilitation, entretien et maintenance des bâtiments communaux privés ou publics
 - Transactions immobilières (acquisitions, cessions, échanges, servitudes)
 - Suivi de l'Ad'AP Agenda d'Accessibilité Programmée
 - Archives communales
- **aux questions liées à la voirie**
 - Gestion des travaux de la voie publique (fonctionnement et investissement)
 - Gestion des travaux sur le domaine privé communal (fonctionnement et investissement) (rang 1)
 - Travaux liés à l'enfouissement des réseaux télécommunications, électricité, eau, gaz, assainissement
 - Validation et suivi des permissions de voirie pour travaux
 - Suivi des travaux sur la voie publique (rang 1)
- **aux questions liées à l'urbanisme**
 - Coordination du groupe de travail « Plan Local d'Urbanisme »
 - Coordination de la cohérence territoriale communale

- Renseignement urbanisme
- Certificat d'urbanisme
- Permis de construire
- Permis de démolir
- Déclaration préalable
- Déclaration d'achèvement de travaux
- **aux questions liées à l'environnement**
 - Risques climatiques et technologiques (rang 1)
 - Pollution lumineuse (rang 1)
 - Pollution visuelle (tags, affichages sauvages, panneaux publicitaires) (rang 1)
 - Nettoyage et propreté de la commune
 - Gestion du mobilier urbain (rang 1)
 - Gestion des espaces verts avec le service technique dédié
 - Création et suivi des dossiers liés aux voies vertes et aménagements cyclables
- **Aux questions liées au patrimoine naturel**
 - Gestion, entretien et mise en avant du patrimoine naturel communal Le Moron (rang 1)
 - Relations avec les sociétés de Pêche et de Chasse
- **aux questions liées à la communication**
 - Gestion du site internet (rang 1)
 - Gestion des panneaux lumineux (rang 1)
 - Gestion du bulletin municipal, affichage (rang 1)
 - Notion d'Identité de la commune (rang 1)
 - Sécurité numérique (rang 1)

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Claude Migner, deuxième adjoint au Maire, pour :

Tous courriers, contrats, actes et arrêtés relatifs **aux Patrimoine**

Tous courriers, contrats, actes et arrêtés relatifs **à la voirie**

Tous courriers, contrats, actes relatifs **à la coordination urbaine**

Tous courriers, contrats, actes, arrêtés liés **à l'environnement**

Tous les courriers, contrats, actes, arrêtés liés **au Patrimoine naturel**

Tous courriers, contrats, actes, arrêtés liés **à la communication**

Toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation ou à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation ou au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charge financières dès lors où les crédits budgétaires sont votés

Les actes de gestion courante, tels que conventions simples, correspondances.

Article 3 :

Dans les domaines relevant de sa délégation, Monsieur Claude Migner aura à charge de signer tout acte y compris à caractère réglementaire (arrêté) ne relevant pas du pouvoir décisionnel du Conseil Municipal ou des pouvoirs propres du Maire

Article 4 :

Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'Adjoint sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 5 :

La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 6 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Article 7 :

La secrétaire de Mairie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera
Transcrit au Registre des Arrêtés du Maire,
Transmis à Madame la Sous-Préfète de Blaye
Transmis au Chef de service comptable de la trésorerie de Saint André de Cubzac
Notifié à l'intéressé.

Article 8 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet 33000 Bordeaux) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr

Fait à Prignac et Marcamps, le 08 avril 2025

Notifié le

2ème adjoint au Maire
Monsieur Claude Migner

